



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION,  
*en charge de la protection sociale généralisée*

DIRECTION DE LA SANTÉ  
DÉPARTEMENT DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

.....  
*La Responsable*

Affaire suivie par :  
*BMLV*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 9 944 / MSP / DSP / DPP

Papeete, le 19 Août 2020

## CAHIER DES CHARGES

**Objet :** Appel à consultation pour l'organisation de la campagne de lutte contre le diabète 2020

Commanditaire : Direction de la santé

Services référents : Département des programmes de prévention (DPP)

Personnes chargées du suivi :

- Ondine Freté, chargée de projet au Département des Programmes de Prévention (DPP)  
Tél : 40 488 213 – E-mail : [ondine.frete@sante.gov.pf](mailto:ondine.frete@sante.gov.pf)
- Caroline Vinet, diététicienne chargée de projet au Département des Programmes de Prévention (DPP) – Tél : 40 488 221 – E-mail : [caroline.vinet@sante.gov.pf](mailto:caroline.vinet@sante.gov.pf)

### CONTEXTE

L'OMS estime à 380 millions le nombre de personnes atteintes de diabète de type 2 soit 90% de l'ensemble des cas de diabète dans le monde. Ce nombre ne cesse d'augmenter dans le monde et touche en majorité des personnes entre 40 et 59 ans. Toutes les 6 secondes, une personne meurt du diabète.

En Polynésie française, 70% de la population adulte est en surpoids (dont 40% au stade d'obésité) et 10% de la population adulte déclarent être diabétique (enquête STEPwise 2010).

En 2019, l'Atlas du Diabète de la Fédération Internationale du Diabète estime que la prévalence du diabète de type 2 en Polynésie serait de 20%. Cette pathologie, lourde de conséquences pour le patient et son entourage, génère des coûts importants pour le système de protection sociale du Pays.

Le diabète de type 2 (DT2) est une maladie silencieuse grave qu'il est possible de prévenir. Des changements dans le mode de vie des personnes sont efficaces et peuvent prévenir ou retarder cette maladie.

De nombreux diabétiques ignorent encore ou négligent leur maladie. Mesurer le taux de sucre dans le sang reste la seule manière de dépister cette affection sournoise. L'intérêt d'un

diagnostic précoce est de permettre de débiter au plus tôt une prise en charge médicale de la maladie, avant l'apparition de complications irréversibles.

Avant une prise médicamenteuse, l'adoption d'un mode de vie sain par un contrôle de l'alimentation et une augmentation de l'activité physique peut réguler la pathologie.

Les effets bénéfiques d'une alimentation équilibrée sur la glycémie et la santé sont scientifiquement prouvés. Manger équilibré est donc un bienfait indispensable et permet de nous prévenir contre des maladies non-transmissibles comme le diabète de type 2.

Les patients DT2 sont souvent sédentaires et près de 70 % n'ont pas d'activité physique (AP) régulière de loisir. Dans un référentiel publié par l'HAS en 2018 relatif à la prescription d'activité physique et sportive chez les patients DT2, il est montré que la pratique d'une AP régulière entraîne une augmentation de la sensibilité à l'insuline des tissus même au repos et améliore ainsi la tolérance au glucose.

La Journée mondiale du Diabète a lieu le 14 Novembre. Dans ce contexte, la Direction de la santé souhaite réaliser une campagne de communication informative sur le diabète auprès du public Polynésien et plus précisément à destination des malades silencieux sous l'égide d'une campagne de promotion du dépistage du diabète.

L'objectif de cette campagne est d'informer la population sur les facteurs de risque afin d'inciter et d'encourager le dépistage du diabète dans les structures de santé. Il s'agit également de sensibiliser la population à l'adoption d'un mode de vie sain sur deux axes : l'alimentation et l'activité physique, sur la semaine du 9 au 15 novembre.

## **OBJET**

Le présent cahier a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la campagne de lutte contre le diabète qui se déroulera du 9 au 15 novembre 2020.

## **DUREE D'EXECUTION**

Pour le lot 1, l'exécution des prestations commencera à compter de la date de notification du marché au titulaire au **30 novembre 2020** au plus tard.

Pour le lot 2, l'exécution des prestations commencera à compter de la date de notification du marché au titulaire au **30 novembre 2020** au plus tard.

## **PRESTATIONS ATTENDUES PAR LA DIRECTION DE LA SANTE**

### LOT 1 – ORGANISATION DE LA CAMPAGNE

Les prestations suivantes sont attendues :

- Elaborer un rétroplanning relatif à la mise en œuvre des actions présentées ci-dessus ;
- Organisation opération « Caddie santé » :
  - Réaliser l'animation du « Caddie santé » dans le hall de 7 grandes surfaces (6 sur Tahiti + 1 sur Moorea) du 13 au 14 novembre aux heures d'affluence (vendredi 13 après-midi et samedi 14 au matin) ; L'opération doit être représentée uniformément sur tout Tahiti ;



- 2 animateurs formés par la Direction de la santé proposeront aux clients de découvrir les aliments nécessaires pour confectionner une semaine de repas équilibrés pour une famille de 4 personnes ainsi que le coût de ces produits. Dans la mesure du possible, des professionnels de santé accompagneront les hôtes (diététiciennes, cellule de promotion de la santé, etc.).

Les prestations auront lieu à Tahiti et Moorea. Le prestataire s'engage à reprendre la charte graphique de l'opération caddie santé déployée en 2018 (voir visuels en annexe).

## LOT 2 – IMPRESSION ET COLISAGE

### Impression des visuels de la campagne

Type	Caractéristiques	Quantité
Livrets « Caddie santé »	Visuel numérique existant	5 000
Roll up « Caddie santé »	Visuel existant	4
Flyer « Vous êtes diabétique, protégez vos pieds »	Visuel existant Dépliant A4 – 3 volets	2260
Affiche « Facteurs de risque du diabète »	Visuel existant 40*60cm – couché moderne mat 150g/m <sup>2</sup> R/V en quadrichromie	352
Flyer « Facteurs de risque du diabète »	Format A5 – couché moderne mat 150g/m <sup>2</sup> R/V en quadrichromie	2260
Flyer « Le diabète »	Format A5 – couché moderne mat 150g/m <sup>2</sup> R/V en quadrichromie	2260

Les impressions devront être livrées au Département des programmes de prévention.

### Impression et livraison au DPP

TAHITI				
FSTN	300	30	300	300
FSTI	150	15	150	150
Total	450	45	450	450

### Livraison et expédition dans les îles

Iles	Quantités			
	Flyer « Vous êtes diabétique, protégez vos pieds »	Affiche « Facteurs de risque du diabète »	Flyer « Vous êtes diabétique, protégez vos pieds »	Flyer « Le diabète »
MOOREA				
FSMM	100	10	100	100
ISLV				
Bora Bora	50	5	50	50

Huahine	50	5	50	50
Maupiti	50	5	50	50
Raiatea (CPI et HS)	50	5	50	50
Hôpital de Uturoa	100	5	100	100
Tahaa	50	5	50	50
Bora Bora	50	5	50	50
Huahine	50	5	50	50
Maupiti	50	5	50	50
Raiatea (CPI et HS)	50	5	50	50
<b>Total SSISLV</b>	<b>650</b>	<b>60</b>	<b>650</b>	<b>650</b>
<b>AUSTRALES</b>				
Raivavae	50	5	50	50
Rapa	50	5	50	50
Rimatara	50	5	50	50
Rurutu	50	5	50	50
Tubuai	50	5	50	50
<b>Total SSIA</b>	<b>250</b>	<b>25</b>	<b>250</b>	<b>250</b>
<b>MARQUISES</b>				
Hiva Oa	50	5	50	50
Nuku Hiva	50	5	50	50
Ua pou	10	2	10	10
Tahuiata	10	2	10	10
Fatu Hiva	10	2	10	10
Ua huka	10	2	10	10
<b>Total SSIM</b>	<b>140</b>	<b>18</b>	<b>140</b>	<b>140</b>
<b>TUAMOTU-GAMBIER</b>				
CPS TG Papeete	50	5	50	50
Hao	10	2	10	10
Rangiroa	10	2	10	10
Makemo	10	2	10	10
Rikitea	10	2	10	10
Ahe	10	2	10	10
Arutua	10	2	10	10
Anaa	10	2	10	10
Manihi	10	2	10	10
Napuka	10	2	10	10
Reao	10	2	10	10
Takapoto	10	2	10	10
Rangiroa	10	2	10	10
Tikehau	10	2	10	10
Takaroa	10	2	10	10
Amanu	10	2	10	10

Aratika	10	2	10	10
Apataki	10	2	10	10
Fakahina	10	2	10	10
Fangatau	10	2	10	10
Faaite	10	2	10	10
Hereheretue	10	2	10	10
Hikueru	10	2	10	10
Katiu	10	2	10	10
Kauehi	10	2	10	10
Kaukura	10	2	10	10
Marokau	10	2	10	10
Niau	10	2	10	10
Mataiva	10	2	10	10
Makatea	10	2	10	10
Nukutavake	10	2	10	10
Puka puka	10	2	10	10
Pukarua	10	2	10	10
Raraka	10	2	10	10
Raroia	10	2	10	10
Tatakoto	10	2	10	10
Tureia	10	2	10	10
Takume	10	2	10	10
Tematagi	10	2	10	10
Tepoto	10	2	10	10
Taenga	10	2	10	10
Vahitahi	10	2	10	10
Vairaatea	10	2	10	10
Total SSTG	470	89	470	470
TOTAL livraison dans les structures DS	1510	192	1510	1510
<b>CHPF</b>				
CHPF	100	5	100	100
TOTAL Secteur public (CHPF + DS)	1610	197	1610	1610
EA/AA		60		
DPP hors livraison, reliquat	200	50	200	200
TOTAL avec reliquat	1810	307	1810	1810

Sites concernés et périmètre de la prestation : cf tableaux ci-dessus



## MODALITES DE LA CONSULTATION DES OFFRES

### 1. Pièces à fournir

Le projet de marché comporte :

Pour le lot 1 :

- La **qualification** professionnelle des animateurs ;
- Un **relevé d'identité bancaire (RIB)** ;
- Un **avant projet sommaire** dans lequel les candidats devront présenter à l'appui de leurs propositions, une description aussi complète que possible des prestations proposées ;
- Le numéro d'inscription au répertoire territorial des entreprises (N°Tahiti).

Pour le lot 2 :

- Un **devis** détaillant les prestations demandées daté, paraphé et signé ;
- Un **relevé d'identité bancaire (RIB)** ;
- Une **fiche technique** donnant une description aussi complète que possible des prestations, des supports et finitions proposées etc. ;
- Le numéro d'inscription au répertoire territorial des entreprises (N°Tahiti).

### 2. Comment proposer sa candidature et son offre ?

Insérer les pièces de(s) l'offre(s) dans une même enveloppe (A4)

Sur cette enveloppe, devront être mentionnés :

- L'adresse suivante : Direction de la Santé Publique - Département des Programmes de Prévention, Imm. LO, Rue du C. Destremeau, en face du temple de Paofai. BP 611 Papeete – 98 713 Tahiti ;
- L'objet de la consultation : « Campagne de lutte contre le diabète » ;
- « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » ;
- Au dos de cette enveloppe devront être indiqué, le nom et l'adresse (postale et mail) du candidat.

Cette enveloppe devra être remise cachetée.

- **Contre récépissé au secrétariat du Département des Programmes de Prévention** de la Direction de la Santé, du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30, Imm. LO, Rue du C. Destremeau, en face du temple de Paofai / B.P. 611 Papeete - 98713 Tahiti.

**Avant le 8 octobre 2020 à 12h00, délai de rigueur**

### *Attention*

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Si une nouvelle offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Dans le cas où une candidature ou une offre serait irrégulière, l'acheteur se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

### 3. Critère de sélection des offres :

*Pour le lot 1, les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :*

Critères	Pondération
1- Le critère technique (10 points)	40%
2- Prix (30 points)	60%



B



1) L'analyse du critère technique : La qualification professionnelle des animateurs recrutés sera prise en compte. Une sensibilité des animateurs à l'alimentation sera appréciée.

2) L'analyse du critère prix : Les offres seront classées en fonction de leur prix (montant du DPGF), le jugement du critère tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la mieux disante. Les offres seront notées sur une échelle de 20 points, selon le calcul suivant :

Note de l'offre A =  $20 \times (\text{montant de l'offre la mieux disante} / \text{montant de l'offre A})$

Dans le cas où une seule offre serait présentée, le critère prix sera apprécié au regard de l'enveloppe budgétaire qu'il a été prévu d'allouer à ce marché par l'acheteur public.

La note sur 20 ainsi obtenue sera pondérée à 40%.

L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera retenue et fera l'objet d'un marché avec le titulaire.

Pour le lot n° 2, les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
<b>1- Le caractère qualitatif (20 points)</b>	
- Supports de qualité (grammage papier, finitions...)	60%
- Impression de qualité (couleur vive, netteté)	
<b>2- Prix (20 points)</b>	40%

1) L'analyse du critère qualitatif: Les offres seront notées sur une échelle de 20 points au regard des éléments constituant la fiche technique décomposée comme suit :

- Supports de qualité (grammage papier, finitions...) - 10 points
  - o 0 points = Supports de qualité insatisfaisant
  - o 10 points = Supports de qualité moyennement satisfaisant
  - o 20 points = Supports de qualité très satisfaisant
- Qualité des impressions (netteté et vivacité des couleurs) - 10 points
  - o 0 points = Qualité des impressions insatisfaisante
  - o 10 points = Qualité des impressions moyennement satisfaisante
  - o 20 points = Qualité des impressions très satisfaisante

La note sur 20 ainsi obtenue sera pondérée à 60%.

2) L'analyse du critère prix : Les offres seront classées en fonction de leur prix (montant du DPGF), le jugement du critère tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la mieux disante. Les offres seront notées sur une échelle de 20 points, selon le calcul suivant :

Note de l'offre A =  $20 \times (\text{montant de l'offre la mieux disante} / \text{montant de l'offre A})$

Dans le cas où une seule offre serait présentée, le critère prix sera apprécié au regard de l'enveloppe budgétaire qu'il a été prévu d'allouer à ce marché par l'acheteur public.

La note sur 20 ainsi obtenue sera pondérée à 40%.

L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera retenue et fera l'objet d'un marché avec le titulaire.



Président de la Directrice de la santé

*Signature*

Dr Laurence BONNAC-THERON

Pour la Directrice et par délégation



Tumata HELME